

ACTION URGENTE

MAURITANIE. 13 MILITANTS INCULPÉS ET DÉTENUS AU SECRET

Quatre autres militants de l'organisation antiesclavagiste Initiative pour la résurgence du mouvement abolitionniste (IRA) en Mauritanie ont été arrêtés le 8 et le 9 juillet, soit quelques jours seulement après les neuf premiers. Ces 13 hommes ont été inculpés et sont détenus à la prison de Nouakchott. Ils sont tous privés d'avocat et de contact avec leur famille.

Mohamed Daty, secrétaire général de la section de Nouakchott, a été arrêté le 8 juillet sur son lieu de travail. **Ousmane Lô**, un membre du bureau, et **Ousmane Anne**, président de la section de Tevragh Zeina, ont été interpellés séparément sur la voie publique le même jour. **Abdallahi Abou Diop**, un membre, a été arrêté le 9 juillet sur son lieu de travail.

Ces quatre hommes ont été arrêtés quelques jours seulement après neuf autres militants de l'organisation. **Amadou Tijane Diop**, troisième vice-président d'IRA Mauritanie, et **Abdallahi Maatalla Seck**, coordonnateur de la section de Sebkhia, ont été arrêtés le 30 juin à leurs domiciles respectifs, à Nouakchott. Selon sa famille, Amadou Tijane Diop souffre d'une pathologie cardiaque et il est possible qu'il ne reçoive pas son traitement en détention. **Balla Touré**, chargé des relations publiques, et **Jemal Beylil**, **Salem Vall** et **Moussa Biram**, tous trois membres de l'organisation, ont été arrêtés le 1^{er} juillet sur leur lieu de travail ou à leur domicile. **Hamady Lehbouss**, porte-parole, **Khatri Rahel Mbareck**, coordonnateur du comité de la paix, et **Ahmed Hamady**, trésorier, ont été arrêtés le 3 juillet, après avoir organisé une conférence de presse pour réclamer la libération de leurs collègues.

Ces militants ont été arrêtés après que des personnes qui vivaient depuis au moins 20 ans dans un bidonville du quartier de Gazra, à Nouakchott, se sont opposées à un déménagement forcé. Aucun d'eux ne figure parmi les instigateurs de cette manifestation, à laquelle ils n'ont d'ailleurs pas participé.

Le 12 juillet, les 13 militants concernés ont été conduits à la prison de Nouakchott, après avoir été inculpés de rébellion, de recours à la violence, d'agression contre des policiers et des représentants de la justice et d'appartenance à une organisation non structurée. Aucun n'a été autorisé à recevoir la visite de ses proches ni de son avocat depuis son arrestation.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en français ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à libérer immédiatement et sans condition les 13 prisonniers d'opinion concernés, qui sont détenus uniquement en raison de leur activités pacifiques en faveur des droits humains ;
- exhortez-les à veiller à ce que, pendant leur détention, ces hommes ne soient pas victimes d'actes de torture ni d'autres mauvais traitements et à ce qu'ils aient accès sans interruption à l'avocat de leur choix, à des soins médicaux, à leur famille et à tous les produits et services de première nécessité ;
- priez-les instamment de garantir que les militants antiesclavagistes en Mauritanie puissent mener leurs activités légitimes sans restriction ni crainte de représailles.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 2 SEPTEMBRE 2016 À :

Président de la République

Mohamed Ould Abdel Aziz

Président de la République islamique de Mauritanie

Présidence B. P. 184 Nouakchott

Mauritanie

Fax : +222 45 25 98 01

Formule d'appel : Monsieur le Président,

Ministre de la Justice

Me. Brahim Ould Daddah

Ministère de la Justice

B. P. 350 Nouakchott

Mauritanie

Fax : +222 25 25 70 02

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Mauritanie dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 159/16. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr38/4403/2016/fr/>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

MAURITANIE. 13 MILITANTS INCULPÉS ET DÉTENUS AU SECRET

COMPLÉMENT D'INFORMATION

En Mauritanie, l'esclavage a été aboli officiellement en 1981 et, depuis 2007, il est reconnu comme un crime par le droit national. Cependant, cette pratique se perpétue et IRA Mauritanie et d'autres organisations, notamment SOS-Esclaves, signalent et dénoncent des cas d'esclavage. Les autorités ont pour habitude de restreindre la liberté d'expression des défenseurs des droits humains, des militants et des organisations qui font campagne contre l'esclavage.

En janvier 2015, le tribunal de Rosso a condamné deux membres d'IRA Mauritanie, Brahim Bilal Ramdane et Biram Dah Abeid, ancien candidat à l'élection présidentielle et président d'IRA Mauritanie, à des peines de deux ans d'emprisonnement pour appartenance à une organisation non reconnue, participation à une réunion non autorisée et violences à l'encontre d'agents des forces de sécurité. Depuis 2008, les membres d'IRA Mauritanie demandent la reconnaissance de leur organisation, qui n'est toujours pas autorisée par l'État mauritanien. Les militants condamnés faisaient campagne contre l'esclavage et sensibilisaient la population locale au sujet des droits à la terre des descendants d'esclaves. Leurs peines ont été confirmées en août 2015 par la cour d'appel d'Aleg. Cependant, la Cour suprême a ordonné leur libération le 17 mai 2016, alors qu'ils avaient déjà passé 18 mois derrière les barreaux.

Biram Dah Abeid a été incarcéré à trois reprises au cours des cinq dernières années.

Noms : Amadou Tidjane Diop, Abdallahi Maatalla Seck, Jemal Beylil, Balla Touré, Khatri Rahel Mbareck, Salem Vall, Moussa Biram, Hamady Lehbouss, Ahmed Hamdy Mohamed Daty, Ousmane Lô, Ousmane Anne, Abdallahi Abou Diop

Hommes

Action complémentaire sur l'AU 159/16, AFR 38/4504/2016, 22 juillet 2016